



Exces de vitesse sans interception

Par YuYu

Bonjour,

Lorsque un excès de vitesse important est effectué, la gendarmerie a t-elle besoin de nous arrêter pour mettre une amende, ou elle peut via le véhicule si il nous suis nous mettre une amende / retrait de permis ou une amende pour vitesse excessive.

Merci de votre réponse.

Par Burs

Bonjour,
pour un contrôle mobil il faut que vous soyez arrêté de suite, l'appareil (jumelles) ne photographie pas le véhicule contrairement aux radars fixe.

Par YuYu

Merci de votre réponse.

Donc plus de peur que de mal en soit, juste des gendarmes pressés eux aussi de rentrer à la maison .

Encore merci pour votre rapidité de réponse